


*FEDERATION DES CHASSEURS DE SEINE MARITIME*

Siège social : RUE DE L'ETANG  
76890 BELLEVILLE EN CAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
AU 30/06/2023**

*Préparé par François-Noël BELLUT  
Commissaire aux Comptes  
30 rue des Goélands  
76130 Mont Saint Aignan*

 commissaire  
aux comptes

# *FEDERATION DES CHASSEURS DE SEINE MARITIME*

Siège social : RUE DE L'ETANG  
76890 BELLEVILLE EN CAUX

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*EXERCICE CLOS AU 30/06/2023*

Aux Membres

### Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos au 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, et sous l'observation ci-dessous, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération des chasseurs à la fin de cet exercice.

Les notes annexes aux comptes annuels sous le paragraphe « titres immobilisés » et « précisions générales complémentaires » apportent des précisions sur des dérogations apportées aux méthodes comptables, sans impact sur l'opinion donnée ci-dessus.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport ».

#### Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'à la date d'émission de mon rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus

importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues comme sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROUEN, le 23 mars 2024

FRANCOIS-NOEL BELLUT



commissaire  
aux comptes

*Poste d'expert - 16 juillet -*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	251 508	234 016	17 492	33 813	16 321-	48. 27-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	320 814	150 996	169 818	173 085	3 267-	1. 89-
	Constructions	1 850 094	1 217 013	633 081	639 711	6 630-	1. 04-
	Installations techniques Matériel et outillage	845 495	675 610	169 885	139 696	30 188	21. 61
	Immobilisations corporelles en cours	39 477		39 477	39 477		
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	3 460 861		3 460 861	3 460 861			
Prêts							
Autres	35		35	35			
<b>Total I</b>	<b>6 768 283</b>	<b>2 277 635</b>	<b>4 490 648</b>	<b>4 486 678</b>	<b>3 970</b>	<b>0. 09</b>	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	449 986		449 986	520 466	70 480-	13. 54-
	Valeurs mobilières de placement	1 409 100		1 409 100	1 301 637	107 463	8. 26
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	533 066		533 066	544 003	10 937-	2. 01-	
Charges constatées d'avance (2)	179 394		179 394	173 551	5 843	3. 37	
<b>Total II</b>	<b>2 571 546</b>		<b>2 571 546</b>	<b>2 539 657</b>	<b>31 889</b>	<b>1. 26</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>9 339 829</b>	<b>2 277 635</b>	<b>7 062 194</b>	<b>7 026 335</b>	<b>35 859</b>	<b>0. 51</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	619 220	621 322	2 102-	0.34-
Réserves pour projet de l'entité	4 618 579	4 786 724	168 145-	3.51-	
Autres					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	202 266	170 247-	372 513	218.81	
Situation nette (sous total)	5 440 065	5 237 799	202 266	3.86	
Fonds propres consommptibles					
Subventions d'investissement	259 108	280 861	21 753-	7.75-	
Provisions réglementées					
Total I	5 699 173	5 518 660	180 513	3.27	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	90 943	59 071	31 871	53.95
Total II	90 943	59 071	31 871	53.95	
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	300 000	300 000		
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	156 753	151 947	4 807	3.16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	452 438	719 208	266 769-	37.09-
	Autres dettes				
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	362 887	277 449	85 438	30.79	
Total IV	1 272 079	1 448 603	176 525-	12.19-	
Ecarts de conversion passif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>7 062 194</b>	<b>7 026 335</b>	<b>35 859</b>	<b>0.51</b>	

(1) Dont a plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	1 140 314		1 143 695	3 381- 0. 30-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	115 095		66 837	48 259 72. 20
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	140 358		159 044	18 686- 11. 75-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	346 955		396 935	49 980- 12. 59-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	126 341		96 968	29 373 30. 29
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	79 253		46 504	32 749 70. 42
Utilisations des fonds dédiés	62 828		29 516	33 312 112. 86
Autres produits	178 467		166 983	11 484 6. 88
<b>Total I</b>	<b>2 189 611</b>		<b>2 106 481</b>	<b>83 130 3. 95</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	115 095		66 837	48 259 72. 20
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	674 626		720 352	45 726- 6. 35-
Aides financières	506 494		531 007	24 512- 4. 62-
Impôts, taxes et versements assimilés	96 695		77 923	18 772 24. 09
Salaires et traitements	901 022		738 712	162 310 21. 97
Charges sociales	404 384		356 243	48 141 13. 51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	133 061		134 542	1 481- 1. 10-
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	94 699		51 104	43 595 85. 31
Autres charges	146 299		117 940	28 359 24. 05
<b>Total II</b>	<b>3 072 376</b>		<b>2 794 660</b>	<b>277 716 9. 94</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>882 765-</b>		<b>688 179-</b>	<b>194 586- 28. 28-</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	100 687		84 545		16 142	19.09
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	4 500				4 500	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	<b>105 187</b>		<b>84 545</b>		<b>20 642</b>	<b>24.42</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 728		192		2 535	N5
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>	<b>2 728</b>		<b>192</b>		<b>2 535</b>	<b>N5</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>102 459</b>		<b>84 353</b>		<b>18 107</b>	<b>21.47</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>780 306</b>		<b>603 826</b>		<b>176 480</b>	<b>29.23</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	1 633 399		1 248 618		384 780	30.82
Sur opérations en capital	49 203		206 029		156 826	76.12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	112 229		79 566		32 663	41.05
<b>Total V</b>	<b>1 794 830</b>		<b>1 534 213</b>		<b>260 618</b>	<b>16.99</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	765 962		987 719		221 757	22.45
Sur opérations en capital	25 197		95 512		70 315	73.62
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>	<b>791 159</b>		<b>1 083 231</b>		<b>292 072</b>	<b>26.96</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>1 003 671</b>		<b>450 982</b>		<b>552 690</b>	<b>122.55</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>21 100</b>		<b>17 403</b>		<b>3 697</b>	<b>21.25</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>4 089 628</b>		<b>3 725 239</b>		<b>364 389</b>	<b>9.78</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>3 887 363</b>		<b>3 895 486</b>		<b>8 123</b>	<b>0.21</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>202 266</b>		<b>170 247</b>		<b>372 513</b>	<b>218.81</b>



ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions g'nerales	X
Permanence ou changement de m'ethodes	X
Informations g'nerales compl'ementaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds d'edi'ies	X
Etat des provisions	X
Etat des 'ech'eances des cr'ances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilis'es	X
Evaluation des cr'ances et des dettes	X
D'epreciation des cr'ances	X
Evaluation des valeurs mobili'eres de placement	X
Disponibilit'es en Euros	X
Produits 'a recevoir	X
Charges 'a payer	X
Charges et produits constat'es d'avance	X
Subventions d'equiperment	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

R'emun'eration des dirigeants	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en mati'ere de pensions et retraites	X
---	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 062 194.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 189 611.12 Euros et dégageant un excédent de 202 265.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Depuis le règlement ANC 2018-06, les ressources externes obtenues des subventions affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", la part des subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Cette année, le compte comptable "468700" a été décomposé en deux comptes comptables différents, le compte "467500" pour les subventions à recevoir et en "468700" pour les autres produits.

### Informations générales complémentaires

#### Présentation de la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime :

La Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime, située à Belleville en Caux, est une association de type Loi 1901. Elle a pour mission de représenter les intérêts des chasseurs dans le département y compris devant les différentes juridictions, d'apporter une aide à tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général.

Elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

La Fédération regroupe les titulaires du permis de chasser ayant validé celui-ci pour le département et les personnes physiques ou morales titulaires d'un droit de chasse dans le département et demandant un plan de chasse ou un plan de gestion.

Peuvent également adhérer à la Fédération, les personnes physiques et morales titulaires dans le département d'un droit de chasse et sauf opposition du conseil d'administration, les personnes désirant bénéficier des services complémentaires (surveillance et gestion des territoires) de la Fédération.

#### Informations complémentaires :

Comme les exercices précédents, les produits à recevoir sur les subventions sur projet n'ont été appréhendés qu'en fonction des demandes intermédiaires d'acomptes émises par la Fédération.

Cette disposition semble la plus prudente en l'état, compte tenu des délais d'examens par les financeurs et des résultats d'instruction passés.

La Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime a actuellement un litige avec l'Office National des Forêts, ce litige peut entraîner une perte probable de 66 000€. Cette perte n'a pas donné lieu à l'enregistrement d'une provision comptable, le risque de survenance étant apprécié comme faible.

Conformément au règlement ANC 2018-06. Le bénévolat doit faire l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux des associations. A la clôture du 30/06/2023, la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime est dans l'impossibilité de la mesurer.

Il a été constaté à la clôture du bilan une baisse de la provision dégâts. Cette provision est estimée chaque année en fonction des dossiers provisoires ouverts à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 50 548		960
Terrains	320 814		
Constructions sur sol propre	1 660 482		
Installations générales agencements aménagements des constructions	137 554		52 058
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	135 989		18 096
Installations générales agencements aménagements divers	6 703		
Matériel de transport	240 789		46 280
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	350 654		20 937
Emballages récupérables et divers	65 034		
Immobilisations corporelles en cours	39 477		
TOTAL	2 957 496		137 372
Autres titres immobilisés	3 460 861		
Prêts, autres immobilisations financières	4 535		
TOTAL	3 465 396		
TOTAL GENERAL	6 673 440		138 332

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			251 508	251 508
Terrains			320 814	320 814
Constructions sur sol propre			1 660 482	1 660 482
Installations générales agencements aménagements constr.			189 612	189 612
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 300	152 785	152 785
Installations générales agencements aménagements divers			6 703	6 703
Matériel de transport		15 376	271 693	271 693
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 313	349 279	349 279
Emballages récupérables et divers			65 034	65 034
Immobilisations corporelles en cours			39 477	39 477
TOTAL		38 989	3 055 879	3 055 879
Autres titres immobilisés			3 460 861	3 460 861
Prêts, autres immobilisations financières		4 500	35	35
TOTAL		4 500	3 460 896	3 460 896
TOTAL GENERAL		43 489	6 768 283	6 768 283

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	216 736	17 281		234 016
Terrains	147 728	3 515	248	150 996
Constructions sur soi propre	1 043 847	48 021		1 091 868
Installations générales agencements aménagements constr.	114 478	10 667		125 145
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	122 450	6 431		128 881
Installations générales agencements aménagements divers	6 703			6 703
Matériel de transport	182 930	29 295	15 376	196 849
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	321 061	19 022	23 235	316 848
Emballages récupérables et divers	26 329			26 329
TOTAL	1 965 527	116 951	38 859	2 043 619
TOTAL GENERAL	2 182 262	134 231	38 859	2 277 635

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	17 281				
Terrains	3 515				
Constructions sur sol propre	48 021				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	10 667				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 431				
Matériel de transport	29 295				
Matériel de bureau informatique mobilier	19 022				
TOTAL	116 951				
TOTAL GENERAL	134 231				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	5 408 047	170 247-		0	5 237 799
Excédent ou déficit de l'exercice	170 247-	170 247-	202 266		202 266
Situation nette	5 237 799		202 266		5 440 065
Subventions d'investissement	280 861			21 753	259 108
TOTAL I	5 518 660	340 494-	202 266	21 753	5 699 173

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	RIPROSES	DISTRIBUTIONS		TRANSFERTS	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont composés par		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	59 071	90 942	59 071			90 942	90 942
RESTAURATION G MARES	7 967		7 967				
AESN ETUDE SCIENTIFIQUE	14 173		14 173				
RENATURATION PLAINES CUL	35 431		35 431				
ICE 2022 PROJET 829	1 500		1 500				
RESTAURATION DES MARES		7 790				7 790	7 790
RENATURALISATION 2023		27 072				27 072	27 072
ICE 2023		56 080				56 080	56 080
<b>TOTAL</b>	<b>59 071</b>	<b>90 942</b>	<b>59 071</b>			<b>90 942</b>	<b>90 942</b>

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

**Etat des provisions**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	4 500		4 500		
TOTAL	4 500		4 500		
TOTAL GENERAL	4 500		4 500		
Dont dotations et reprises financières			4 500		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	35	35	
Débiteurs divers	418 686	418 686	
Charges constatées d'avance	179 394	179 394	
TOTAL	598 115	598 115	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 500		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	300 000	300 000		
Personnel et comptes rattachés	68 132	68 132		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 510	33 510		
Impôts sur les bénéfiques	44 388	44 388		
Autres impôts taxes et assimilés	10 723	10 723		
Autres dettes	452 438	452 438		
Produits constatés d'avance	362 887	362 887		
TOTAL	1 272 079	1 272 079		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	300 000			

**Autres immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	251 508	33.33

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



## ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 8 ans
Matériels de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Matériels bureau/informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

### Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Par dérogation aux normes comptables, les obligations détenues auprès du Crédit Agricole n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation qui aurait été de 132 355 €. Cette dépréciation constatée à la clôture de l'exercice porte sur des titres souscrits avec une garantie de capital à terme et rien n'indique, compte tenu de la trésorerie disponible à court ou moyen terme, que la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime puisse avoir recours à l'utilisation de ce fonds long terme en urgence, ni qu'à la date de publication des comptes la dépréciation soit toujours d'actualité.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	150 974
Valeurs mobilières de placement	21 830
Total	172 805

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	112 365
Autres dettes	351 429
Total	463 794

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	112 277
Charges financières	5 336
Charges exceptionnelles	61 781
Total	179 394
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	362 887
Total	362 887

### Subventions d'équipement

Les subventions d'équipements inscrites au bilan de la Fédération Départementales des Chasseurs, et toujours actives, concernent la construction de Belleville en Caux en 2004 pour un montant de 1 597 977.90 euros. Cet investissement avait fait l'objet d'une subvention de la part de la Région (Conseil Régional) à hauteur de 144 000 euros et d'une subvention de la part du Département (Conseil Général) à hauteur de 605 853 euros.

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

Depuis le 1er juillet 2008, le Président bénéficie d'une indemnité mensuelle calculée dans le respect des règles de droit.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 275 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 10 735 euros ;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la certifications des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 540 euros.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La Fédération externalise la gestion des Indemnités de fin de carrière auprès du Groupe ALLIANZ.

Il n'a pas été opéré de versement sur l'exercice.

Au 31 décembre 2022, dernière information connue, le solde du compte de gestion des IFC est de 217 437 euros.

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

### Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Prise en charge IFC	45 203	771810
- Résilience dégâts	230 990	773000
- Timbres grands gibiers	98 790	773100
- Dispositifs de marquage	878 866	773200
- Barcelets faisans	2 390	773500
- Bracelets lièvres	32 776	773600
- Bracelets perdrix	6 672	773700
- Taxe hectare	337 712	773900
- Cession d'immobilisation	4 280	775200
- Q/P de subvention d'invest versée Rt	21 753	777000
- Autres produits divers	23 170	778000
- Transferts de charges ICE	112 229	797000
<b>Total</b>	<b>1 794 831</b>	
Charges exceptionnelles		
- Prise en charges dossier dégâts	765 962	673000
- Autres charges exceptionnelles diverses	25 197	678000
<b>Total</b>	<b>791 159</b>	

Conformément au Guide Comptable des Fédérations Départementales des Chasseurs qui vient compléter le plan comptable des associations, certains produits sont constatés dans le résultat exceptionnel. Tel est le cas des timbres, dispositifs de marquages, bracelets, contribution d'indemnisation de l'OFB,...

### Transferts de charges

Nature	Montant
Eco contribution - exploitation	79 150
<b>Total</b>	<b>79 150</b>

# FEDERATION DES CHASSEURS DE SEINE MARITIME

Siège social : RUE DE L'ETANG  
76890 BELLEVILLE EN CAUX

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 30/06/2023

---

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des conventions qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'aurais été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---


Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 Code de commerce.

#### CONVENTIONS APPROUVEES SUR DES EXERCICES ANTERIEURS QUI SE SONT POURSUIVIES SUR L'EXERCICE

---

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours des exercices précédents soumise aux dispositions de l'article L.225-38 Code de commerce qui se serait poursuivie au cours du présent exercice.

Fait à ROUEN, le 23 mars 2024  
FRANCOIS-NOEL BELLUT

 commissaire  
aux comptes